

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 220 /2023

Annaba le, 24/05/2023

A Monsieur le Gérant de l'Entreprise

Djaouad Sofiane

CITE OUELAD ABDALLAH, LAC DES OISEAUX WILAYA EL TAREF

OBJET : Mise en demeure N°01.

Projet : Travaux Canalisation ODN 300 Logts RHP Kalitoussa

Bon de commande N° : 230426 du 15/05/2023, ODS N° : 132/2023 du 15/05/2023.

PJ : PV Ouverture

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, dont l'ouverture du projet a été programmée pour la journée du 24/04/2023 (Avisé par mail & Téléphone), il a été constaté votre absence sur le chantier dans la journée indiquée, ce qui a retarder le début du chantier.

A cet effet, je vous mets en demeure pour absence non justifié, ainsi d'entamer les travaux qui vous ont été attribué dans un délais de 48 heures.

À défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'annuler votre bon de commande et la réattribution à une autre entreprise et appliquer des mesures administratives à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: GAOUAOUI Salim